

Châtenay-Malabry, le 30 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Frédéric Piquet
Responsable relations presse
Tel. 01 46 11 83 01
Port. 06 07 76 36 08
frederic.piquet@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir des solutions de gestion, et pour exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme.

L'Andra publie son nouvel *Inventaire national des matières et déchets radioactifs*

Trois ans après la dernière édition, l'Andra publie l'édition 2009 de l'*Inventaire national des matières et déchets radioactifs*. Au-delà du rôle qu'il joue en matière d'information et de transparence, l'*Inventaire* de l'Andra constitue dorénavant un véritable outil de gestion des déchets radioactifs en France. Donnant des informations sur les quantités et la localisation de l'ensemble des déchets radioactifs produits en France à fin 2007, ainsi que des prévisions à fin 2020 et fin 2030, il permet de mettre en œuvre une politique de gestion adaptée pour le long terme. L'édition 2009 accorde en outre une importance particulière aux déchets du passé : objets radioactifs anciens, sites de stockage historiques, etc.

L'édition 2009 de l'*Inventaire national des matières et déchets radioactifs* que publie l'Andra à la fin du mois de juin est la première à paraître depuis la loi du 28 juin 2006. Financée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, la parution triennale de cet inventaire est l'une des trois missions d'intérêt général que la loi attribue à l'Andra.

L'*Inventaire national* : un outil de gestion à long terme

L'*Inventaire national* est une donnée d'entrée du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) dont le décret est paru en avril 2008 et qui définit les solutions et objectifs à atteindre dans le cadre de la gestion de l'ensemble des déchets radioactifs français.

L'*Inventaire* est un véritable outil de gestion des déchets radioactifs en France d'abord parce qu'il permet de connaître et de recenser en toute transparence les matières et les déchets radioactifs, en présentant l'état de leurs stocks et leur localisation sur le territoire. Ensuite parce qu'il apporte une information structurée en fonction de leurs filières de gestion. Enfin parce qu'il donne une évaluation prospective, avec des prévisions notamment sur les quantités de déchets pour 2020 et 2030, liées aux hypothèses sur la politique énergétique de la France à ces échéances.

Les déchets radioactifs

L'*Inventaire national* présente l'ensemble des déchets radioactifs français produits et à venir. Pour l'édition 2009, les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2007. A cette date, **sont ainsi comptabilisés environ 1 153 000 m³ de déchets sur le territoire français répartis sur 1 121 sites.**

L'*Inventaire national* identifie l'origine de ces déchets (industrie électronucléaire, recherche, médecine, Défense, industrie...) et fonde des hypothèses propres à chaque secteur d'activité susceptible d'engendrer des déchets radioactifs afin d'établir des prévisions sur les volumes à venir. D'ici 2030, l'*Inventaire* prévoit ainsi un volume total d'environ 2 250 000 m³ de déchets qui sont dès aujourd'hui pris en compte par l'Andra dans la conception et l'exploitation de ses centres de stockage.

Les volumes sont présentés par catégorie de déchets, en mètres cubes équivalent conditionné (m³), c'est-à-dire en volume que représente chaque déchet une fois conditionné.

	2007	2020	2030
Très faible activité (TFA)	231 688	629 217	869 311
Faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)	792 695	1 009 675	1 174 193
Faible activité à vie longue (FA-VL)	82 536	114 592	151 876
Moyenne activité à vie longue (MA-VL)	41 757	46 979	51 009
Haute activité (HA)	2 293	3 679	5 060
Total	1 152 533	1 804 142	2 251 449

L'*Inventaire national* identifie également les évolutions des volumes de déchets par rapport à l'édition 2006. Cette évolution s'explique bien évidemment par l'ajout des volumes produits au cours des années 2005, 2006 et 2007. Cependant, on constate, pour certaines catégories, une réduction des stocks malgré les trois années de production supplémentaires. C'est le cas pour les déchets FMA-VC et MA-VL du fait notamment de l'évolution des modes de conditionnement permettant une réduction des volumes ou encore d'un changement de classification de certains déchets.

Assumer les déchets du passé

Par souci de transparence et parce qu'il se veut exhaustif, l'*Inventaire national* présente également l'ensemble des déchets radioactifs liés aux activités du passé. Certains de ces déchets, issus d'activités datant pour la plupart de l'entre-deux-guerres, seront ou sont déjà pris en charge par l'Andra dans les centres de stockage dédiés, et à ce titre, ils sont pris en compte dans les bilans présentant les volumes de déchets.

Il s'agit notamment :

- d'anciens objets radioactifs, objets du quotidien (crèmes de soin, rouge à lèvres, montres, réveils...) ou matériel médical et paramédical (fontaines à eau, aiguilles, sondes...) aujourd'hui détenus par les particuliers. Chaque année, une centaine de ces objets est collectée par l'Andra ;
- de déchets issus de l'assainissement d'anciens sites pollués par la radioactivité (environ 300 m³ par an). Aujourd'hui, en France, 24 de ces sites sont en cours ou en attente d'assainissement.

D'autres déchets dits « historiques » ont bénéficié des modes de gestion pratiqués à l'époque à laquelle ils ont été produits et ne seront pas pris en charge dans les centres de stockage tels que nous les connaissons aujourd'hui. A ce titre, ils ne sont pas pris en compte dans les bilans présentant les volumes de déchets.

C'est le cas :

- des résidus de traitement de minerais d'uranium stockés sur ou à proximité des anciens sites miniers d'extraction de l'uranium, placés sous la responsabilité d'Areva,
- des déchets radioactifs en stockage « historique » (buttes remblais, lagunes, atolls de la Polynésie) placés sous la responsabilité des propriétaires de ces sites,
- des déchets immergés dans l'Atlantique dans les années 60.

L'édition 2009 de l'Inventaire national

L'Inventaire national comporte trois volumes distincts :

- un « **Rapport de synthèse** » qui présente **le dispositif complet – actuel et en préparation – pour la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs français**. On y trouve notamment les grandes notions et définitions essentielles, des bilans chiffrés, des analyses par filière de gestion des déchets et par secteur d'activité et des informations sur les inventaires semblables à l'étranger ;
- un « **Inventaire géographique** » qui présente les 1 121 sites sur lesquels se trouvaient des déchets radioactifs à fin 2007 (163 sites sont présentés sous forme de fiches, 958 sont listés en tableaux) ;
- un « **Catalogue descriptif des familles** » qui présente 116 familles de déchets, sous forme de fiches, les familles regroupant des déchets qui ont des caractéristiques similaires (conditionnement par exemple) ;

ainsi qu'un « **Résumé** » destiné à un large public et un **CD-ROM**.